



CGA Arles

Votre programme de formation **2017**



ATTENTION
NOUVEAUTE

Spécial Cabinet Comptable

Centre de Gestion Agréé de l'Arrondissement d'Arles

Association déclarée et régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par Monsieur le Directeur Régional des Impôts des Bouches-du-Rhône, Le 18 décembre 1984, agrément dûment renouvelé sous le numéro 1-02-132.

SIRET 338 496 631 00023 – APE 741C/6920Z -- PED 1320001

Prestataire de formation : déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13265 13

Auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

11 rue Fernand Benoit – CS 30280 – 13637 ARLES CEDEX

Tél : 04.90.93.67.31 - Fax : 04.90.96.50.66 gvalette.fr@cga-arles.fr

Sommaire

Droit Fiscal – Me Didier THEROND

- ⊖ SCI et Immobilier d'entreprise 4
Lundi 16 octobre 2017
- ⊖ Fiscalité des distributions dans les sociétés IS 5
Mardi 28 novembre 2017

Droit Fiscal - Me Luc GIL

- ⊖ Acte anormal de gestion et abus de droit 6
Jeudi 26 octobre 2017

Droit Social – Me Marc TURQUAND d'AUZAY

- ⊖ Pénibilité, Hygiène et Sécurité dans l'entreprise 7
Jeudi 22 juin 2017
- ⊖ Rupture du contrat de travail 8
Mardi 26 septembre 2017
- ⊖ Santé du salarié et contrat de travail 9
Mardi 24 octobre 2017

Divers : Soirées Formation Cocktail **gratuites**

- ⊖ Cybercriminalité 10
Lundi 24 avril 2017
- ⊖ Optimisation successorale et solutions d'épargne 10
Lundi 19 juin 2017

Bulletin d'inscription

11-12

Chers Partenaires,

Nous avons le plaisir de vous faire part du programme de formation du CGA de l'Arrondissement d'Arles.

Depuis maintenant 6 ans, nous vous proposons des formations de **qualité**, de **proximité** et à **moindre coût**. Afin de compléter ce service, le CGA d'Arles a obtenu un numéro d'agrément de formation qui permet, entre autres, une **prise en charge** du coût des formations **par un OPCA**.

Nouveauté 2017, **2 formations-cocktails vous sont proposées gratuitement**.

Afin de vous garantir une prise en compte de vos inscriptions, nous vous invitons à renvoyer le coupon-réponse dûment rempli avec le ou les chèques de caution au plus tôt.

Nous vous prions d'agréer, Chers Partenaires, nos salutations distinguées.

Gilles VALETTE
Responsable CGA ARLES

Jean-Pierre BUSSIÈRE
Président



Comment s'inscrire ?

En nous retournant le bulletin d'inscription situé à la fin du livret accompagné d'un chèque de caution (**un chèque par journée de formation**) encaissé en fin de formation ou restitué en cas de prise en charge par un OPCA.

Quel est le coût ?

Il est de 330 € HT (repas compris) mais peut être pris en charge par votre OPCA.



Droit Fiscal

SCI et Immobilier d'entreprise

Lundi
16 octobre 2017
De 9h à 17 h

Intervenant : **Me Didier THEROND**

Cette journée a pour but de présenter les principaux aspects de la fiscalité applicable aux SCI propriétaires d'immeubles d'entreprise.

PROGRAMME

La SCI en tant que cadre d'accueil de l'immobilier d'entreprise

- Comparatif IS-IR
- Les principaux aspects des revenus fonciers ou de l'IS (montant du loyer, loyers non-encaissés, construction sur sol d'autrui, déduction des intérêts, financement de l'immeuble par la société d'exploitation...)
- La fiscalité des cessions des droits sociaux de SCI (arrêts du Conseil d'Etat Quemener et Baradé)
- La situation de la SCI au regard de la TVA (option, LASM, dispense...)
- La SCI, l'ISF et la taxe de 3%

Les difficultés fiscales principales soulevées par certaines techniques particulières

- Le démembrement de propriété (étude et critique de différents schémas possibles)
- Le crédit-bail immobilier : la délicate situation fiscale de la SCI détenue par les associés personnes physiques.
- Le bail à construction : la coûteuse cession avant terme du terrain au preneur.

Intervenant : **Me Didier THEROND**

Les dernières lois de finances ont profondément modifié le régime fiscal et social des distributions réalisées par les sociétés IS (volontaires ou subies à l'occasion d'un redressement fiscal) qui de fait, sont désormais asservies à un régime d'imposition et un formalisme précis que nous proposons d'envisager afin de vous permettre d'en maîtriser les points-clés et, corrélativement, d'en éviter les écueils.

PROGRAMME

Nous vous proposons de faire une présentation précise et pratique des règles régissant les différentes hypothèques de distribution.

Sont ainsi envisagées les règles régissant :

- **Les distributions classiques** pour lesquelles le prélèvement forfaitaire non libératoire, la contribution additionnelle à l'IS de 3% sur les revenus distribués et les modalités d'imposition à l'IR et là l'IS de ces produits seront approfondis, sans oublier les récentes règles d'assujettissement des distributions des indépendants aux cotisations sociales.
- **Les distributions résultant des redressements fiscaux** et, plus particulièrement, les différentes hypothèses permettant à l'administration de « distribuer » les redressements réalisés et celles dans lesquelles la société doit en désigner les bénéficiaires (article 117 CGI).
- **Certaines opérations spécifiques génératrices de revenus distribués** tels que le rachat par une société de ses propres titres, le changement de régime fiscal d'une société, les partages partiels d'actifs et la liquidation d'une société soumise à l'IS.
- Enfin, **les conséquences fiscales des distributions au profit des non-résidents seront également envisagées.**

Les conséquences des nouvelles clauses anti-abus et le point sur la contribution de 3% sur les revenus distribués.

Intervenant : Me Luc GIL

PROGRAMME

Définition et applications pratiques au travers de nombreux exemples et cas jurisprudence.

- **Quelles sont les différentes formes de l'acte anormal de gestion et de l'abus de droit ?**
- **Quelles conséquences fiscales en cas d'acte anormal de gestion et d'abus de droit**
- **Quel risque d'acte anormal de gestion ou d'abus de droit en cas de transmission de l'entreprise, d'opération portant sur le capital social ou sur l'immeuble de l'entreprise ?**
- **Quelles procédures pour les redressements et quelles réponses apporter ?**

Les aspects concrets de ces notions seront étudiés au regard d'éventuels redressements fiscaux, aussi bien s'agissant de la charge de la preuve de l'existence d'un acte anormal de gestion ou d'un abus de droit que s'agissant de la procédure d'imposition qui doit être suivie par l'Administration fiscale.

Les conséquences du récent abandon de la théorie du risque excessif seront expliquées.

Un éclairage de la combinaison de la notion d'abus de droit avec les nouvelles clauses anti-abus issues des directives européennes sera également donné.



Droit Social

Pénibilité, Hygiène et Sécurité dans l'entreprise

Judi
22 juin 2017
De 9h à 17h

Intervenant : Me Marc TURQUAND D'AUZAY

- Les obligations générales de l'employeur
- Les principes généraux de prévention
- L'évaluation des risques professionnels
- La pénibilité
- Le service de santé au travail
- La responsabilité pénale :
 - Les infractions pénales
 - Le responsable pénal : la délégation des pouvoirs
- Les accidents du travail et les maladies professionnelles :
 - Notion de base
 - La réparation des AT/MP
 - La faute inexcusable de l'employeur

Intervenant : Me Marc TURQUAND D'AUZAY

➤ Le licenciement pour motif personnel :

- Les différents motifs envisageables
- Les restrictions au droit de licencier
- Les procédures
- Les sanctions du licenciement irrégulier ou nul

➤ Le licenciement économique :

- Les motifs
- L'obligation de reclassement
- Les procédures
- Les sanctions du licenciement économique irrégulier ou nul

➤ La rupture conventionnelle du contrat de travail :

- Définition et limites
- Procédures
- Conséquences

➤ La rupture aux torts de l'employeur :

- La prise d'acte de rupture
- La résiliation judiciaire du contrat de travail

➤ Les suites du licenciement :

- Le préavis
- Les indemnités de licenciement
- Les documents à établir
- La contribution Delalande
- La transaction

Intervenant : Me Marc TURQUAND D'AUZAY

➤ La suspension du contrat de travail :

- Le principe de la suspension
- Les effets de la suspension sur la rémunération
- Les effets de la suspension sur le contrat de travail : ancienneté, réintégration
- Le mi-temps thérapeutique

➤ La rupture du contrat de travail :

- Le principe : pas de discrimination
- Les motifs de rupture : absence injustifiée, prolongée, absences répétées

➤ L'inaptitude du salarié :

- Les notions
- La constatation de l'inaptitude
- Les effets de l'inaptitude :
 - Obligation de reclassement
 - Rupture du contrat

➤ L'invalidité :

- La notion d'invalidité
- La constatation de l'invalidité
- Les conséquences sur le salaire
- Les conséquences sur le contrat de travail

2 soirées Formations-Cocktails **gratuites**

Cybercriminalité Arnaques et piratages informatiques

Lundi
24 avril 2017
18h-20h
Hôtel IBIS-Arles

Animateur : Denis JACOPINI
Expert Judiciaire en Informatique

Formation clôturée par un cocktail



Découvrez les règles de bonnes pratiques et des attitudes responsables qui sont les clés permettant d'enrayer ce phénomène.

PROGRAMME

- Etat des lieux de la cybercriminalité en France et dans le monde ;
- Les principaux cas de piratages et d'arnaques expliqués ;
- Les bonnes pratiques au quotidien pour limiter les risques ;
- Etude de vos témoignages et analyse de cas.

Optimisation successorale et solutions d'épargne

Lundi
19 juin 2017
18h-20h
Hôtel IBIS-Arles

Animateur : Patrick GEDEON

Formation clôturée par un cocktail



OPTIMISATION SUCCESSORALE

- Régimes matrimoniaux et avantages
- Donations successions
- Protection de ses proches
- Solutions d'optimisation

SOLUTIONS D'EPARGNE

Connaître les solutions d'épargne et les choisir en fonction de ses objectifs

- Inventaire des autres solutions d'épargne (PEA, Compte titres, Assurance vie)
- Gestion et arbitrage des actifs financiers
- Fiscalité en cas de vie ou de décès
- Solutions de diversification

BULLETIN D'INSCRIPTION

À RETOURNER AU CGA D'ARLES

Courrier : 11 rue Fernand Benoit – CS 30280 – 13637 ARLES CEDEX

Mail : bferrier.fr@cga-arles.fr

Fax : 04.90.96.50.66

Nom Cabinet :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Toutes les formations auront lieu à l'hôtel IBIS d'Arles, adresse ci-dessous :

Avenue de la 1^{ère} Division Française Libre-13200 Arles,

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 (ou 17h00) (sous réserve d'un nombre suffisant de participants).

L'inscription ne sera validée que si elle est accompagnée d'un chèque de caution de 396 € TTC (330 € HT), (repas compris)

(Etablir un chèque de caution par journée de formation).

	FORMATION	DATE	NOMBRE DE PERSONNES	COÛT UNITAIRE TTC	COÛT JOURNÉE TTC
Fiscal	<input type="checkbox"/> SCI et immobilier d'entreprise	16-10-2017		396 €	
	<input type="checkbox"/> Fiscalité des distributions dans les sociétés IS	28-11-2017		396 €	
	<input type="checkbox"/> Acte anormal de gestion et abus de droit	26-10-2017		396 €	
Social	<input type="checkbox"/> Pénibilité, hygiène et sécurité dans l'entreprise	22-06-2017		396 €	
	<input type="checkbox"/> Rupture du contrat de travail	26-09-2017		396 €	
	<input type="checkbox"/> Santé du salarié et contrat de travail	24-10-2017		396 €	
Divers	<input type="checkbox"/> Cybercriminalité	24-04-2017		GRATUIT	GRATUIT
	<input type="checkbox"/> Optimisation successorale et solutions d'épargne	19-06-2017		GRATUIT	GRATUIT
COÛT TOTAL POUR L'ENSEMBLE DES FORMATIONS					

